

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 16 / 2017

Crédit de construction

Remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Coup – Etape 1 et mesures de protection du Centre sportif du Green Club

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances constituée par :

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Philippe Noël, Ornella Morier et Philippe Urner

s'est réunie le mercredi 18 octobre 2017 en présence de Monsieur le Syndic Daniel Crot, et des Conseillers municipaux Blaise Jaunin et Denis Favre ainsi que des membres de la Commission technique et de deux représentants de la société Ribl SA.

La commission s'est encore réunie le 24 octobre pour finaliser son rapport.

Nous les remercions pour les informations complémentaires fournies.

Préambule

Pour rappel, la municipalité nous a demandé, par le préavis 59/2015, un crédit d'étude pour la réalisation des aménagements dans la zone du Marais permettant de résoudre les problèmes liés aux fréquentes inondations causées par les eaux pluviales provenant d'un bassin principalement rural vers la zone urbaine constituée par le centre commercial et le centre sportif du Green Club.

Des dégâts d'eau considérables touchant en particulier le centre sportif sont survenus ces dernières années en raison d'un système d'évacuation des eaux claires présentant un problème de sous-capacité récurrent. Les coûts induits, qui étaient pris en charge par l'ECA jusqu'à présent, ne le seront plus dorénavant. De plus, selon le SDIS, c'est toujours au propriétaire du fonds touché par ces dégâts qui doit assumer les frais y relatifs en raison des difficultés à remonter jusqu'aux différentes sources de ces eaux pour déterminer le ou les fonds responsable(s). Il convient également de mentionner l'art. 690 du Code civil qui stipule que le propriétaire d'un fonds touché par ces eaux de drainage, provenant d'un fonds supérieur, est tenu de les recevoir sans indemnité.

Le projet du présent préavis propose de résoudre le problème de sous-capacité du réseau actuel, mais également celui du ruissellement provenant du versant dominant le centre sportif. Les travaux projetés sont les suivants :

1. la construction d'un nouveau collecteur en béton des eaux de pluie avec l'ouvrage de prise d'eau ;
2. la construction d'une digue avec un canal d'évacuation afin de protéger les bâtiments ainsi qu'un système de drainage permettant de récolter les eaux souterraines ;
3. la remise à ciel ouvert du ruisseau avec l'installation d'une buse pour passer sous le chemin du Marais, jusqu'au lit du ruisseau existant ;
4. lors d'une deuxième étape, non concernée par ce préavis, le ruisseau longeant le chemin du Marais, entre la zone commerciale et le futur lit du ruisseau sera remis à ciel ouvert.

Rapport commission des finances : Préavis municipal 16/2017 Crédit de construction Remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Coup

A noter que la remise à ciel ouvert des cours d'eau du canton est une décision du SDT et, par conséquent, les coûts de ces travaux (points 3 et 4) seront pris en charge par le canton à hauteur de 95%.

Les travaux de génie civil devraient débuter en novembre 2017 et la remise en état des sites concernés en avril 2018.

Analyse

La Commission des finances, fidèle à son rôle, s'est attachée à l'examen des aspects financiers du projet.

Les travaux de génie civil et les honoraires du projet ont tous fait l'objet d'appels d'offre conformément à la législation sur les marchés publics, c'est l'offre la plus avantageuse qui a été retenue pour l'estimation précise de ces coûts ; l'adjudication de ces offres interviendra, bien évidemment, seulement après l'adoption du préavis par le Conseil communal.

Les coûts des constructions et les honoraires calculés sur le coût de l'ouvrage se montent à CHF 1'040'000.- et se répartissent comme suit :

Rubrique 200 - Mesures de sécurisation CHF 660'000.- comprend l'ensemble des travaux de génie civil : excavation des terres y compris celle du terrain de foot, défrichage, pose de galets, pose du collecteur et aménagement de la digue de protection.

Rubrique 300 – Installations sanitaires CHF 12'500.- comprend le déplacement de la conduite d'eau potable dans le but de faire passer la buse métallique sous le chemin du Marais.

Il convient de préciser que ces travaux sont devisés à CHF 24'300.- et seront pris en charge par le Service de l'eau de Lausanne à hauteur de 52,5%, seuls quelques CHF 12'000.- restant à la charge de Romanel.

Rubrique 400 – Remise en état CHF 95'000.- comprend la clôture du terrain de football, ensemencement et la plantation.

Rubrique 800 – Frais secondaires CHF 272'500.- comprend les honoraires des hydrauliciens et géotechniciens notamment ; les honoraires relativement importants des hydrauliciens de CHF 140'000.- ont été basés, selon la société Ribl SA, sur les coûts des travaux. Le taux horaire retenu par cette société pour ces travaux est CHF 100.- net par heure au lieu des CHF 135.- usuels. Cela représente environ 1'400 heures de travail y compris les études préliminaires.

L'amortissement de cette dépense sera effectué par le compte 460.3311 « Amortissements d'ouvrages de génie civil et d'assainissement » sur 30 ans au maximum.

Remarque importante :

A noter, comme mentionné plus haut, que le coût de la remise à ciel ouvert du ruisseau (1^{ère} étape selon pt3, sans la pose de la buse) sera pris en charge par un subside de l'Etat sur le montant de la renaturation de CHF 300'000.- à hauteur de 95%. Ce subside de CHF 285'000.- sera versé une fois les travaux terminés et ramènera le coût total des travaux à CHF 750'000.-, montant inscrit au budget 2017.

Position de la commission des finances

La Commission reconnaît la pertinence et l'urgence d'entreprendre ces travaux afin d'éviter de nouveaux dégâts et, bien évidemment, les conséquences juridiques et financières qui en découleraient pour notre Commune.

Conclusion

Compte tenu des éléments précités, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis no 16/2017 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

Le CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-sur-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N°16/2017 adopté en séance de Municipalité du 25 septembre 2017 ;
- ouï le rapport de la Commission techniques ;
- ouï le rapport de la Commission finances ;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- d'accorder le crédit de CHF **1'040'000.-** pour la remise à ciel ouvert du Tord Cou (étape 1) et la réalisation des mesures de protection du bâtiment et des terrains du Centre sportif ;
- de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 460.3311 « Amortissements d'autres dépenses » sur une période de 30 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 24 octobre 2017

Le Rapporteur :

Philippe NOËL

Les autres membres :

Philippe MUGGLI

Président

Ornella MORIER

Simon LOB

Philippe URNER